



« Collecter au mieux les informations sur les milieux et les usages par l'intermédiaire de commissions thématiques »

Actuellement, la phase d'état des lieux est en cours de réalisation sur les SAGE Orne moyenne et Orne aval-Seulles.

Afin de collecter au mieux les informations sur les milieux et les usages, six commissions thématiques ont été mises en place pour chaque SAGE.

Les thèmes abordés sont les suivants

- Gestion quantitative des eaux,
- Milieux naturels,

- Agriculture,
- Industrie, artisanat, infrastructures de communication et urbanisme,
- Alimentation en eau potable et assainissement,
- Pêche, tourisme, loisirs et conchyliculture.

Déroulement des commissions thématiques

Les commissions thématiques réunissent les membres des Commissions Locales de l'Eau ainsi que des invités hors CLE (agents techniques et/ou locaux).

Deux réunions par commission thématique et par an ont été prévues dans la phase d'état des lieux.

Les premières ont eu lieu lors du premier semestre 2003 et ont permis de présenter la démarche de collecte des données et d'identifier les personnes « ressource ».

Les secondes auront lieu d'octobre 2003 à avril 2004 et présenteront les informations collectées.

La démarche est identique pour les deux SAGE.

A suivre ...

Suite aux premières commissions thématiques, des études complémentaires sont ou seront réalisées pour répondre aux manques d'information observés. Il s'agit :

- Recensement des plans d'eau,
- Inventaire des zones humides,
- Recensement des forages agricoles.

Parallèlement une étude sur le risque inondation sur le bassin versant de l'Orne sera réalisée. Elle doit débuter fin 2003 et s'achever fin 2004.

Ces études feront l'objet du prochain bulletin d'information.



La Lettre des S.A.G.E.

S.A.G.E. Orne moyenne
S.A.G.E. Orne aval—Seulles

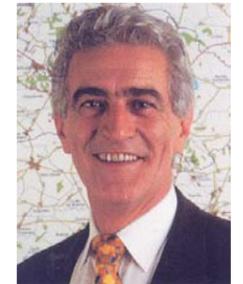
Bulletin d'information n°1

Octobre 2003

Pour une Gestion concertée de l'Eau

L'Europe souhaite que soit mise en place une politique globale de l'Eau à l'échelle des bassins hydrographiques, visant à retrouver ou maintenir un bon état écologique de la ressource en eau. C'est l'objet de la Directive Cadre sur l'Eau de 2000.

Le SAGE, outil de planification, préconise une gestion globale de l'eau à l'échelle d'un bassin versant élaborée et adoptée par tous les acteurs de l'eau réunis au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE).



Vallée de l'Orne au Pont-du-Coudray



Photo : SATESE 14

La démarche des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) engagée sur les bassins versants de l'Orne et de la Seulles répond aux exigences de l'Europe et s'intègre parfaitement dans le calendrier fixé.

Depuis un an déjà, l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne travaille à l'élaboration de l'état des lieux sur les territoires des SAGE Orne aval—Seulles et Orne moyenne en concertation avec les acteurs de l'eau. Ce travail sera présenté lors des commissions thématiques fin 2003—début 2004 et devrait aboutir à un document définitif validé par la CLE en 2004.

Xavier LEBRUN

Président de l'Institution Interdépartementale du bassin de l'Orne

Rôle de l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne

L'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne a pour rôle d'assurer l'animation et le financement des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux Orne moyenne et Orne aval—Seulles.

Elle a été créée en juin

2001 suite à la constitution des Commissions Locales de l'Eau des SAGE Orne moyenne et Orne aval—Seulles.

Elle est constituée de deux chargées de mission, Melle Virginie MOREAU et Melle Sophie BUFFET, dont la mission

est d'animer la concertation des acteurs de l'Eau, de constituer les deux SAGE et d'assurer le suivi des études nécessaires à leur élaboration. Elles sont assistées par Melle Stéphanie LECLAIRE, chargée de la gestion administrative de l'Institution.



Photo: IIBO

SAGE Orne moyenne

Le travail d'ores et déjà effectué autour de l'élaboration des SAGE Orne aval - Seulles et Orne moyenne permet progressivement à chacun de prendre conscience des enjeux propres aux bassins de l'Orne.

Dans un climat de dialogue et de concertation, ce sont nos habitudes de travail et nos modes de réflexion qui évoluent et nous poussent à penser à la gestion de la ressource en eau d'une manière plus globale, dépassant le cadre de nos seuls intérêts individuels, ainsi que nos limites administratives.

Le bassin de l'Orne est un territoire vaste et diversifié qui, à terme, sera doté de trois SAGE. La ressource en eau à l'aval du bassin subit les répercussions des pratiques et usages de l'amont et vice versa. Nous devons impérativement veiller à privilégier la connaissance et la concertation entre les SAGE pour la gestion efficace d'une ressource en eau commune et partagée des sources de l'Orne jusqu'à l'embouchure. C'est pourquoi le Comité interSAGE veille à garantir la cohérence décisionnelle des deux SAGE, dans un esprit de solidarité de bassin.

Rappelons que l'objectif des SAGE est d'assurer une ressource en eau suffisante en qualité et quantité pour tous les usagers du bassin de l'Orne : leur élaboration concerne donc chaque citoyen. N'oublions pas qu'en pratique, les orientations du SAGE deviendront le cadre de la politique locale de l'Eau.

Maurice DURON

Président du SAGE Orne moyenne

Caractéristiques du SAGE Orne moyenne

La superficie du SAGE Orne moyenne est de 1269 km². Il s'étend du Barrage de Rabodanges, en amont au Pont du Coudray, en aval.

180 communes sont concernées dont 92 dans le département du Calvados et 88 dans le département de l'Orne.

La population totale est évaluée à 108 000 habitants en 1999.

Les principaux affluents de l'Orne sont le Noireau, la Vère, la Druance, la Rouvre et la Baize.

Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau est le noyau opérationnel d'un SAGE. Elle est chargée de l'élaboration du SAGE dans la concertation la plus large. Elle organise la mobilisation des financements et le suivi du SAGE.

La CLE est une assemblée délibérante qui ne dispose pas de moyens de financement ni de capacité à assurer une maîtrise d'ouvrage.

Elle est constituée :

- 50% de représentants des Collectivités territoriales, dont le Président,
- 25% de représentants des usagers, associations et organisations socio-professionnelles,
- 25% de représentants de l'Etat et de ses établissements publics.



SAGE Orne aval—Seulles

La spécificité du SAGE Orne aval—Seulles tient pour partie aux milieux que traversent ces deux fleuves côtiers que sont l'Orne et la Seulles.

La « plaine », région de grande culture, contribue fortement à l'altération de la qualité de l'eau, avec une utilisation forte d'engrais et de pesticides. L'aire urbaine de Caen regroupe près de la moitié de la population de notre département, induisant une consommation en eau et des rejets importants. Le littoral se développe ; les populations résidentes ont fortement augmenté entre deux recensements et les politiques dynamiques des communes encouragent la fréquentation touristique. Cette pression croissante sur le milieu naturel en perturbe les équilibres.

Lutte contre les inondations, préservation de la réserve en eau, maîtrise des rejets et de la qualité des eaux de baignades, protection des ressources halieutiques et des activités conchylicoles, voilà quelques uns des enjeux que la Commission Locale de l'Eau devra prendre en compte pour élaborer le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et contribuer ainsi au rétablissement du bon état écologique de l'eau.

Philippe DURON

Caractéristiques du SAGE Orne aval—Seulles

La superficie du SAGE Orne aval—Seulles est de 1242 km². Il s'étend sur :

- le bassin de l'Orne, du Pont du Coudray, en amont jusqu'au littoral entre Longue-sur-Mer et Merville-Franceville;
- l'intégralité du bassin de la Seulles.

238 communes sont concernées dans le département du Calvados.

La population totale est évaluée à 345 000 habitants en 1999.

Les principaux affluents de l'Orne sont la Laize et l'Odon.

Constitution des CLE

SAGE Orne moyenne :

52 membres titulaires

Président : Maurice DURON, Conseiller régional de Basse-Normandie

Vice-Président : Pascal ALLI-ZARD, Conseiller général du Calvados

SAGE Orne aval—Seulles:

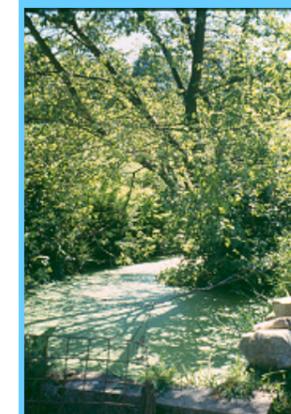
40 membres titulaires

Président : Philippe DURON, Maire de Louvigny (14)

Vice-Président : Xavier LEBRUN, Conseiller général du Calvados

« Privilégier la connaissance et la concertation entre les SAGE pour la gestion efficace d'une ressource en eau commune et partagée »

« Tenir compte des enjeux pour élaborer les SAGE et contribuer ainsi au rétablissement du bon état écologique »





Institution
Interdépartementale du
Bassin de l'Orne
17, avenue du 6 juin
BP 12
14 035 CAEN Cedex

Téléphone : 02 31 57 15 76

Télécopie : 02 31 57 15 75

Messagerie : sage.orne@cg14.fr

Quelques dates ...

09/1996 : Approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Seine-Normandie

09/1999 : Arrêtés préfectoraux établissant les périmètres des deux SAGE

Mi-2000 : Constitution des CLE par arrêtés préfectoraux

01/2001 : Première réunion des CLE

06/2001 : Création de l'Institution interdépartementale du Bassin de l'Orne

03/2002 : Réélection du bureau des CLE

12/2002 : Réunions des CLE, démarrage de l'état des lieux

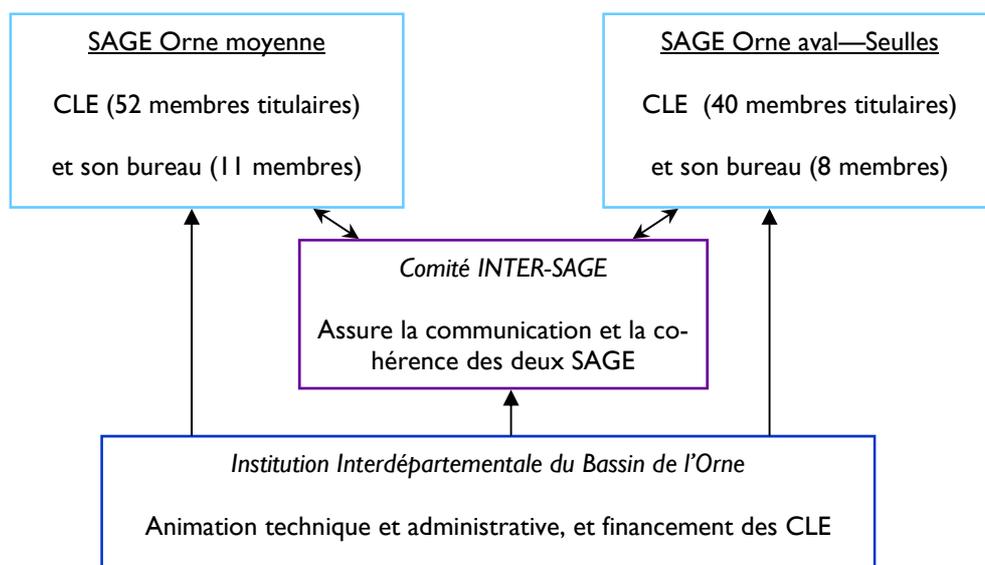
06/2003 : Réunions des bureaux, CLE et comité Inter-SAGE, validation intermédiaire de l'état des lieux

Directeur de la publication
Xavier LEBRUN

Rédaction
Sophie BUFFET

Dépôt Légal : Décembre 2003, ISSN
en cours

Organisation des SAGE



Phases d'un SAGE et calendrier prévisionnel

L'élaboration d'un SAGE se déroule selon 6 étapes, qui sont :

- **Etat des lieux** : Collecter les informations sur les milieux et les usages ;
- **Diagnostic global** : Compiler les interactions entre les milieux, les usages et les acteurs, et identifier les enjeux ;
- **Tendances et scénarios** : Mettre en évidence des tendances d'évolution et élaborer des scénarii d'évolution contrastés en fonction des enjeux ;
- **Stratégie et objectifs** : Evaluer les scénarii et choisir une stratégie collective par concertation des acteurs, puis décliner cette stratégie en objectifs prioritaires ;
- **Proposition d'actions** : Traduire les objectifs en orientations de gestion, d'aménagement, de suivi et de communication et évaluer les moyens économiques et financiers nécessaires.
- **Validation** : Avis des collectivités territoriales, du comité de bassin et mise à disposition du public, puis approbation du SAGE par arrêté préfectoral.

Phases d'élaboration	Durée prévisionnelle	Échéance prévisionnelle
Etat des lieux	18 mois	Décembre 2004
Diagnostic global	6 mois	Juin 2005
Tendances et scénarios	6 mois	Décembre 2005
Choix de la stratégie	4 mois	Avril 2006
Propositions d'actions	8 mois	Décembre 2006
Validation	9 mois	Septembre 2007

Listes des membres des CLE

SAGE Orne moyenne

Président : Maurice DURON, Conseiller régional de Basse-Normandie

Vice-Président : Pascal ALLIZARD, Conseiller général du Calvados

Représentants des élus :

Michel GRANGER, Conseiller général du Calvados

Paul CHANDELIER, Conseiller général du Calvados

Jenny CORBEAU, Conseiller général de l'Orne

Amaury de SAINT-QUENTIN, Conseiller général de l'Orne

Henri MAUBERT, Conseiller général de l'Orne

Daniel LIEGARD, Maire de St Pierre-du-Bu

Henri LENVOISE, Maire du Plessis-Grimoult

Marie-Paule LABEY, Maire de Pontécoulant

Claude HERGAULT, Maire de Clécy

Roland AUDOUX, Maire de La Hoguette

Gérard LETOT, Maire de Goupillières

Henri MAUGIS, Maire de Pointel

Jérôme NURY, Maire adjoint de Tinchebray

Pierre SALLES, Maire d'Aubusson

Jean GOUJON, Maire de Montilly

Daniel DUBOIS, Maire de La Lande Patry

Yves MOUTY, Maire de Neuvy-au-Houlme

Guy GRAVELAT, Maire de St Maurice-du-Désert

Michel LEBARON, Président du SIAEP de la Laize

Gérard PARIS, Président de la CdC de la Suisse-Normande

Jean-Claude LEBAILLY, Président du SIAEP du Houlme

Pierre SAUQUES, Président de la CdC du Bocage d'Athis

Représentants des usagers, associations :

Laurence VIVIER, Chambre de Commerce et d'Industrie du Calvados

Claude HAMON, Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Orne

Gilles BUNEL, Chambre d'agriculture du Calvados

Jean-Luc DELAUNAY, Chambre d'agriculture de l'Orne

Xavier LEBRUN, Comité Départemental de Tourisme du Calvados

M. CAILLAUD, Comité Départemental de Tourisme de l'Orne

Louis REMONDIÈRE, FDPPMA du Calvados

Jacques BONNET, FDPPMA de l'Orne

Michel ROGER, Ligue de Normandie de Canoë-kayak

Louis VENUTO, Association Rivières et Bocages de Basse-Normandie

Nicole LOTTIN, Association Faune et Flore de l'Orne

Françoise LEPRINCE, Comité de liaison des consommateurs du Calvados

Yvonne SERGENT, Comité de liaison des consommateurs de l'Orne

Représentants de l'Etat :

Monsieur le Préfet Ile-de-France, coordonnateur de bassin

Monsieur le Préfet du Calvados

Monsieur le Préfet de l'Orne

Monsieur le Directeur de la DDAF du Calvados

Monsieur le Directeur de la DDAF de l'Orne

Monsieur le Directeur de la DDASS du Calvados

Monsieur le Directeur de la DDASS de l'Orne

Monsieur le Directeur de la DDE du Calvados

Monsieur le Directeur de la DIREN Basse-Normandie

Monsieur le Directeur régional de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Monsieur le Directeur de la DRIRE Basse-Normandie

Monsieur RICHARD, Conseil Supérieur de la Pêche

Monsieur DARTHOU, Electricité de France

Arrêté préfectoral du 30 juin 2000 modifié par les arrêtés des 24 janvier et 4 février 2002.

SAGE Orne aval—Seulles

Président : Philippe DURON, Vice-Président du Syndicat Mixte de lutte contre les inondations dans le bassin de l'Orne

Vice-Président : Xavier LEBRUN, Conseiller général du Calvados

Représentants des élus :

Michel de BREK, Vice-Président du Conseil régional de Basse-Normandie

Daniel GIRON, Conseiller régional de Basse-Normandie

Henri GIRARD, Vice-Président du Conseil général du Calvados

André LEDRAN, Conseiller général du Calvados

Pierre LEFEVRE, Maire d'Aunay-sur-Odon

Michel GRIMAUX, Maire de Graye-sur-Mer

Jean-Claude DEBAUDRE, Maire du Locheur

Olivier PAZ, Maire de Merville-Franceville

Bruno DESTORS, Maire de Bénvy-sur-mer

Philippe SAUNIER, Premier adjoint maire de Caen

Hubert PICARD, Maire de Clinchamps-sur-Orne

Jean-Claude CARABEUF, Maire de Saint-André-sur-Orne

Claude LECLERE, Maire de Fleury-sur-Orne

Jean-Pierre MALO, Maire d'Asnelles

Daniel FRANCOISE, Président du Syndicat mixte de production d'eau potable de la région de Caen

Georges ROUE, Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Seulles

Pierre LEFEVRE, Syndicat intercommunal à vocation multiple du Pré-bocage

André PREVERT, Syndicat intercommunal du Val de Fontenay

Représentants des usagers et associations :

Laurence VIVIER, Chambre de Commerce et d'Industrie du Calvados

Robert de FORMIGNY, Chambre d'agriculture du Calvados

Membre de la Section régionale conchylicole Normandie-Mer du Nord

François BAZIN, Comité régional de canoë-kayak

Raymond SPIGA, Union fédérale des consommateurs « Que Choisir »

Georges DELRIEU, Association des riverains de l'Orne « Louvigny Anti-Crués »

Christian PERRIER, Syndicat départemental de la propriété foncière agricole

Roger POTARD, FDPPMA du Calvados

Geneviève ROUSSEL, membre du CREPAN

John PHILIPOT, ANPER TOS

Représentants de l'Etat :

Monsieur le Préfet Ile-de-France, coordonnateur de bassin

Monsieur le Préfet du Calvados

Monsieur le Directeur de la DDAF du Calvados

Monsieur le Directeur de la DDASS du Calvados

Monsieur le Directeur de la DDAM du Calvados

Monsieur le Directeur de la DDE du Calvados

Monsieur le Directeur de la DIREN Basse-Normandie

Monsieur le Directeur régional de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Monsieur le Directeur de la DRIRE Basse-Normandie

Monsieur RICHARD, Conseil Supérieur de la Pêche

Arrêté préfectoral du 19 juillet 2000 modifié par les arrêtés préfectoraux des 20 septembre et 12 novembre 2002